

HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION/VENTE (selon le prix de vente du bien)

logement, local commercial, terrain

tranche de prix supérieure à 500 000 €	3,17% HT soit	3,8% TTC
tranche de prix comprise entre 400 001 € et 500 000 €	3,33% HT soit	4% TTC
tranche de prix comprise entre 300 001 € et 400 000 €	3,75% HT soit	4,5% TTC
tranche de prix comprise entre 200 001 € et 300 000 €	4,17% HT soit	5% TTC
tranche de prix comprise entre 100 001 € et 200 000 €	5 % HT soit	6% TTC
tranche de prix inférieure à 100 000 €	7,5% HT soit	9% TTC
honoraires minimum quel que soit le prix	4600 € HT soit	5 520 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat de vente

Estimation (non facturés si mandat de vente) 166,67 € HT soit 200 € TTC

LOCATION

Pour les mandats de location/gestion signés à compter du 01 avril 2016

locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989), locaux de droit commun

honoraires à la charge du locataire :

- honoraires pour la visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail : 8 €/m²
- pour la réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

honoraires à la charge du propriétaire :

- honoraires d'entremise et de négociation : OFFERT
- honoraires pour la visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail : 8 €/m²
- pour la réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

locaux commerciaux/professionnels

17% HT du loyer annuel à la charge du locataire

17 % HT du loyer annuel à la charge du bailleur